



COMMISSION SPORTIVE ET DES COMPETITIONS

Tél 04 72 76 01 05
sportive@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 3 juillet 2017

Président : Bernard COURRIER.

Membres : Alain BARBIER, Gilbert BENOIT, Gilbert BOUTEYRE, Jean-Michel GAY, Jean-Pierre HABARY, Marcel LAFFIN, Sébastien Martin, Maurice MOURROZ, Jean-Claude QUIOT, René TOREND, Marcel WITTMANN.

Contacts téléphoniques : Bernard COURRIER 06 78 73 69 47, Gilbert BOUTEYRE 06.17.86.17.96

➡ **MESSAGE TRES IMPORTANT A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS**

Depuis octobre 2016, les demandes de modifications de match s'effectuent par **FOOTCLUBS** entre les clubs et sont ensuite homologuées par la Commission Sportive et des Compétitions.

Attention, à compter de la saison prochaine, seules les demandes de modifications de match effectuées par FOOTCLUBS seront prises en compte.

➡ **ENTENTES**

Nous rappelons que le District donne la possibilité de créer une Entente entre plusieurs clubs dans toutes les catégories de jeunes.

La demande devra notamment comporter :

- L'accord écrit des deux clubs,
- La ou les catégories d'âge pour lesquelles l'entente est demandée,
- La désignation du club responsable, seul reconnu pour la gestion sportive de l'Entente,
- Les raisons précises nécessitant la création de cette Entente.

L'autorisation d'ENTENTE n'est donnée que pour une seule saison.

Ainsi, les ententes de la saison 2016/2017 ne sont pas reconduites automatiquement pour la saison prochaine.

Les «Ententes» ne peuvent participer qu'aux seuls championnats des «Districts», dans le respect des Règlements Généraux et ne peuvent pas accéder aux championnats de Ligue.

Les ententes peuvent participer à la Coupe Gambardella (Voir règlement de la Coupe Gambardella Crédit Agricole).

Les «Ententes» sont soumises aux mêmes obligations financières que les équipes de club.

Les joueurs des «Ententes» sont licenciés chacun, au seul club qui a introduit leur demande de licence, ils sont qualifiés à ce club et peuvent participer avec celui-ci à toute autre compétition avec une autre équipe du club où ils sont licenciés.

Leur mutation éventuelle est soumise aux prescriptions des Règlements Généraux même s'il s'agit d'une translation entre les deux clubs de l'entente.

➡ **ENTENTE SAISON 2017/2018**

En U14, U15, U16 et U17 : St-ALBAN SPORTIF (511777) et CS VAULXOIS (530367).

en U15 : gestionnaire : CS VAULXOIS (530067) dénomination : CS VAULXOIS

en U17 : gestionnaire : ST-ALBAN SPORTIF (511777) dénomination : ST-ALBAN SP

En U7, U9, U11 et U13 : ST-GEORGES DE RENEINS et US BEAUJOLAIS-VAUXONNE.

gestionnaire : US BEAUJOLAIS-VAUXONNE (550941) dénomination ; ENTENTE JEUNES VAUXONNE.

En Séniors : ST-GEORGES DE RENEINS et US BEAUJOLAIS-VAUXONNE

gestionnaire : US BEAUJOLAIS-VAUXONNE (550941) dénomination : ENTENTE VAUXONNE.

En U19 : ST-GEORGES DE RENEINS, US BEAUJOLAIS-VAUXONNE et ODENAS-CHARENTAY ST-LAGER.



gestionnaire : ODENAS-CHARENTAY ST-LAGER (551625) dénomination : ENTENTE MONT BROUILLY VAUXONNE.

En U17 : ST-GEORGES DE RENEINS, US BEAUJOLAIS-VAUXONNE et ODENAS-CHARENTAY ST-LAGER.

gestionnaire : US BEAUJOLAIS-VAUXONNE (550941) dénomination : ENTENTE MONT BROUILLY VAUXONNE.

En U15 : ST-GEORGES DE RENEINS, US BEAUJOLAIS-VAUXONNE et ODENAS-CHARENTAY ST-LAGER.

gestionnaire : ODENAS-CHARENTAY ST-LAGER (551625) dénomination : ENTENTE MONT BROUILLY VAUXONNE.

En U17 : FCP ARBRESLE et SC BIGARREAUX

gestionnaire : FCP ARBRESLE (552157) dénomination : ENTENTE FCP ARBRESLE- BIGARREAUX.

En U17 : AS DARDILLY et AS ECULLY

gestionnaire : AS DARDILLY (523203) dénomination : AS DARDILLY-ECULLY FOOT.

MONTEES / DESCENTES

Modifications apportées aux montées/descentes qui avaient été annoncées au PV 346.

Séniors 3^{ème} division ple E :

HAUTS LYONNAIS 3 ne monte pas en 2^{ème} division (erreur commission).

Séniors 3^{ème} division ple F :

CHAMBOST-ALLIERES ST-JUST 2 (monte en 2^{ème} division en remplacement de VALSONNE qui ne peut pas monter car en infraction avec le statut de l'arbitrage).

Saison 2017-2018 - Modifications apportées aux poules.

Pour la saison 2017-2018, en Séniors 2^{ème} division ple C, CHAMBOST-ALLIERES 2 remplace HAUTS LYONNAIS 3.